

2020 - 526

**ARRETE**

portant réglementation temporaire de la circulation  
sur la **RD 483** (route à grande circulation), hors agglomération  
sur le territoire des communes de **BRETTE**n et **ETEIMBES**

**Le Président du Conseil  
Départemental du Haut-Rhin**

**VU** l'article L.3221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route et ses articles R. 411-8 et suivants,

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes qui l'ont modifié,

**VU** l'arrêté n° 2020-0078 S.J.U. du 28 août 2020 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes (D.I.R.),

**VU** la demande de l'Office National des Forêts,

**VU** l'avis du préfet en date du 16 octobre 2020,

**CONSIDERANT** que la réalisation de travaux *forestiers* nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée,

**SUR** proposition du Directeur des Routes,

**A R R E T E**

**Article 1er** - Du 2 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2020, la circulation sur la RD 483 (route à grande circulation) entre les PR 15+587 et 17+782 se fera comme suit :

- Dévoiements de voies de circulation dans un sens puis dans l'autre,
- La circulation pourra se faire selon les besoins du chantier par micro coupures, réglées manuellement par piquets « K 10 ».

La vitesse sera limitée à 70 km/h et il sera interdit de dépasser et de stationner.

**Article 2** - La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 8ème partie - Signalisation Temporaire - par les soins de l'Agence Routière Centre.

**Article 3** - Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Routes,
- MM. les Maires de Bretten et Eteimbès,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Commandant, commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Haut-Rhin,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Mulhouse,
- M. le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Archives,
- Cellule Opérationnelle de Coordination Routière,
- M. le Chef de l'Agence Routière Centre,
- Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de Masevaux,
- DDT – BGCCRBP – Cité administrative – 3, rue Fleischhauer – bâtiment tour – 68026 Colmar Cedex,
- M. le Chef du Pôle Mobilité Travaux Neufs,
- Région GrandEst – Transports Scolaires,
- Office National des Forêts – 15, avenue de Strasbourg – 68350 Brunstatt-Didenheim,
- Hagmann David – 21, rue du RICM – 68580 Seppois le Bas.

COLMAR, le 19/10/2020

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Pour le Président du Conseil Départemental  
du Haut-Rhin par délégation  
Le Chef de l'Unité Gestion Trafic

**J.C. GERARDIN**



